



Ministère de la Transition écologique, de l'Energie,
du Climat et de la Prévention des risques
Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre
246 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

À Paris, le 26 novembre 2024

Objet : REP PMCB – Crise secteur bois

Madame la Ministre,

Dans une démarche commune, nous souhaitons vous faire part de la grande inquiétude des dirigeants d'entreprises spécialisées dans la filière du bois, au sujet de la responsabilité élargie du producteur en ce qui concerne les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB).

Le dispositif de la REP PMCB issu de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire vise la collecte et la valorisation des déchets en fin de vie lors de la déconstruction des bâtiments.

Dans ce domaine, le bois est exemplaire. Les différents types de bois utilisés lors de construction de bâtiments sont valorisés à valeur positive pour l'industrie du panneau et en énergie.

Opérationnelle depuis 2023, la réglementation REP PMCB a entraîné des changements au sein de la filière bois, avec notamment l'arrivée des éco-organismes prenant en charge la gestion de la fin de vie des produits. Cependant, aujourd'hui, 70% des entreprises du bois ont démissionné de leur éco-organisme à titre préventif, n'ayant aucune information relative aux tarifs qui seront appliqués en 2025. De plus, une hausse de plus de 50% des éco-contributions a été annoncée.

Deux arrêtés ministériels ont été publiés en mars et juillet 2024 afin de « corriger le tir » mais en vain...

La filière du bois est en souffrance et en distorsion de concurrence dans ce dispositif. Pour rappel, le tarif de l'éco-contribution est de 23 euros par tonne de bois, alors que ce dernier est SEULEMENT de 3,50 euros par tonne de béton.

Le taux de valorisation du bois, supérieur à 85%, engendre un calcul élevé du tarif de l'éco-contribution, se basant sur l'ensemble de ce taux élevé.

Dans le cadre d'un sciage à 200 euros/m³, il est prévu de taxer ces entreprises du bois à hauteur de 4% de leur chiffre d'affaires en 2025 et 8% en 2027.

Ce nouvel impôt de production porte sur plus de 220 millions en 2025 et près de 500 millions en 2027. Ce coût se répercute nécessairement sur les prix du bois de construction. La conséquence directe sera une baisse des ventes du bois d'œuvre et une augmentation de l'utilisation du béton.

Le bois est un matériau vertueux et cette méthode de calcul est contraire à l'esprit de la loi AGEC qui voulait justement récompenser les fabricants écoresponsables.

De surcroît, le Projet de loi de finances 2025 prévoit un nouveau « coup de rabot » des aides MaPrimeRénov' pour le chauffage au bois domestique. Après une première baisse de 30 % au 1er avril 2024, ces aides pourraient être divisées par deux dès janvier 2025. Cette mesure, si elle était adoptée, reviendrait à diviser par trois les aides à l'installation des appareils de chauffage au bois en moins de huit mois.

Par ailleurs, nous nous permettons de vous rappeler que le bois reste l'énergie la plus économique, générant des emplois non délocalisables, s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire et émettant peu de CO₂.

Nous savons votre attachement, Madame la Ministre, à une valorisation des produits responsables pour l'environnement.

Sensibles à la situation des entreprises de la filière du bois, nous vous demandons, Madame la Ministre, de bien vouloir réévaluer le barème de l'éco-contribution dans le cadre de la REP ainsi que celui du dispositif MaPrimeRénov'.

Certains de l'attention que vous saurez porter à notre requête, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Députés cosignataires :

Véronique LOUWAGIE (Orne), Pascale BAY (Rhône), Thibault BAZIN (Meurthe-et-Moselle), Aurore BERGE (Yvelines), Anne-Laure BLIN (Maine-et-Loire), Emilie BONNIVARD (Savoie), Jean-Yves BONY (Cantal), Ian BOUCARD (Territoire de Belfort), Hubert BRIGAND (Côte-d'Or), Anthony BROUSSE (Loiret), Danielle BRULEBOIS (Jura), Fabrice BRUN (Ardèche), Françoise BUFFET (Bas-Rhin), Danièle CARTERON (Haute-Savoie), Josiane CORNELOUP (Saône-et-Loire), Marie-Christine DALLOZ (Jura), Nicolas FORISSIER (Indre), Philippe GOSSELIN (Manche), Justine GRUET (Jura), Daniel LABARONNE (Indre-et-Loire), Corentin LE FUR (Côtes-d'Armor), Eric LIEGEON (Doubs), Delphine LINGEMANN (Puy-de-Dôme), Lise MAGNIER (Marne), Christophe MARION (Loir-et-Cher), Olivier MARLEIX (Eure-et-Loir), Denis MASSEGLIA (Maine-et-Loire), Frédérique MEUNIER (Corrèze), Jérôme NURY (Orne), Hubert OTT (Haut-Rhin), Didier PADEY (Savoie), Christelle PETEX (Haute-Savoie), Béatrice PIRON (Yvelines), Nicolas RAY (Allier), Vincent ROLLAND (Savoie), Laetitia SAINT-PAUL (Maine-et-Loire), Bertrand SORRE (Manche), Jean-Pierre TAITTE (Loire), Stéphane TRAVERT (Manche), Annie VIDAL (Seine-Maritime), Jean-Pierre VIGIER (Haute-Loire).